



ÉLÉMENTS PRÉPARATOIRES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 **PLAN SOLIDAIRE DE DÉVELOPPEMENT - POLITIQUE TARIFAIRE**

DISPOSITIF PSD 2024-2025

L'Assemblée Générale 2018 a acté la généralisation du dispositif « Plan Solidaire de Développement » (PSD) qui est un dispositif fédéral au service d'une stratégie de développement de nos clubs. Son financement relève du principe « la croissance finance la croissance » en prenant une part financière sur chaque licence.

Compte tenu de la période Covid, avec une chute significative de licenciés pendant deux saisons, le prélèvement théorique serait de 1,66€ par licence pour la saison 2023/2024. Rappelons les montants précédemment prélevés pour ce dispositif PSD : 2020 : 0,41€ / 2021 : 0,66€ / 2022 : 0€ / 2023 : 0€ / 2024 : 0,80€

Il a été acté lors de l'Assemblée Générale 2023, à travers la proposition du comité directeur fédéral, la mise en place d'un plafond pour le prélèvement annuel de ce dispositif en le limitant à 0,80€ par licence, de façon à maintenir un soutien pour le développement des clubs, sans avoir un impact financier trop important pour les différentes strates de la fédération.

Ainsi pour la saison actuelle 2023/2024, c'est un montant de 0,80€ qui est actuellement prélevé sur les licences pour financer le dispositif.

Pour 2024/2025, le calcul du montant PSD fait apparaître un résultat de 0,95€. Compte tenu des décisions prises lors de l'AG 2023, un prélèvement de 0,80€ sera donc de nouveau pris sur le montant des licences pour la saison 2024/2025.

POLITIQUE TARIFAIRE

1/ Affiliation :

De façon à favoriser l'affiliation des clubs et leur fidélisation, le Comité directeur souhaite ne pas augmenter pour la saison 2024/2025 les tarifs d'affiliation et souhaite également le maintien de la première affiliation gratuite.

2/Tarifs des licences :

Le Comité directeur souhaite poursuivre la dynamique de développement porté par le Plan fédéral FFRandonnée 2021/2028 tout en maintenant un budget de fonctionnement suffisant pour porter les actions et les ressources humaines dédiées.

Entre 2021 et 2022, les prix des biens et des services ont augmenté de manière historique dû en partie à l'inflation. À consommation inchangée, cette hausse représente de dépenses supplémentaires et rapportées au niveau de vie, elles pèsent encore davantage pour nos structures (hausse des coûts d'énergie, transport, matières premières etc....) et ont une vraie incidence sur les postes associés.

Que ce soit en tenant compte de l'inflation officielle, l'augmentation des coûts est de l'ordre de 13%. Ce qui correspondrait à une évolution des prix entre 2020 et 2024 de l'ordre de 3,60€.



Ainsi nous sommes tous impactés par les problèmes d'inflation. Votre comité départemental, dont vous attendez beaucoup de soutien, votre comité régional, comme votre Fédération se trouvent confrontés aux mêmes difficultés.

C'est pour cela qu'après quatre années sans augmentation de la licence, décidée annuellement lors des AG, il est proposé une augmentation du tarif des licences afin d'assurer la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan fédéral tant au niveau des départements, des régions qu'au niveau du national.

Citons sans être exhaustif quelques actions menées par la Fédération à destination des clubs :

- Maintien des aides financières vers les clubs (PSF/ PSD)
- L'accès à un programme large de formation pour les dirigeants comme les animateurs sur toutes nos disciplines
- Aides financières à la formation apportées par les Comités et le National vers les clubs
- Mise en place d'actions de valorisation des clubs : trophées des clubs, Assises des clubs prévues en 2024, communications externes, plateforme etc...
- Création d'une application mobile gratuite "MaRando" pour les licenciés pour valoriser des circuits de qualité. Evolution en cours de l'application en conservant cette gratuité.
- Nous venons de développer MaTribu destinée à faciliter, la gestion quotidienne pour les animateurs
- Nous diversifions nos pratiques pour permettre à chacun de renouveler l'intérêt de la pratique de la randonnée, avec le Bungy Pump par exemple ou le Trail Longe côte, etc.
- Nous nous engageons dans des causes nationales comme la lutte contre la sédentarité, la préservation des espaces naturels, etc.
- La réalisation de communication dédiée pour les dirigeants, les animateurs
- La mise à disposition d'outils de communication à personnaliser pour vos activités et événements
- Des avantages préférentiels pour vos abonnements, achats de matériels techniques et autres réductions chez nos partenaires ou vous pouvez organiser vos séjours
- Etc.

Rappelons que 65% du montant des licences est reversé aux comités régionaux et départements (respectivement 18% et 47%).

Rappelons également les éléments financiers qui viennent impacter le tarif des licences :

- les frais de gestion de 2 ou 4€ selon la licence,
- les coûts d'assurance allant de 0,70 à € pour les titres individuels, et de € pour les titres familiaux ;
- le montant du dispositif Plan Solidaire de Développement de 0.80€ par licence sur la saison 2023/2024 et 2024/2025.

La Fédération soumet au vote 2 propositions tarifaires pour la saison 2024/2025 (**tarif licence sans assurance**) :

- Proposition 1 : 29,00€ (3,60€ d'augmentation)
- Proposition 2 : 30,00€ (4,60€ d'augmentation)

La Fédération souhaite le maintien des 2 tarifs suivants :

- Proposition du maintien du tarif de la licence Jeune à 14€ avec assurance
- Proposition du maintien du tarif de la licence Compétition à 56€ avec assurance

Ce tarif, auquel s'ajoutera bien entendu le coût de l'assurance permettra

- À votre comité départemental et à votre comité régional de mener les actions de proximité que vous attendez d'eux à travers le reversement de 65% du montant des licences ;
- À votre Fédération d'épauler efficacement votre comité départemental et votre comité régional dans leurs demandes.



Rappel - Sur cotisations :

La Fédération avait informé son réseau lors de la dernière AG 2023 que la mise en place de sur cotisation n'était pas conforme à nos statuts qui donnent exclusivement compétence à l'AG de la Fédération pour fixer les montants des licences et affiliations. Compte tenu de ces éléments la suppression des sur cotisations sur les tarifs des licences et affiliation des clubs s'applique à partir de la saison sportive 2024/2025.

**Ensemble, faisons le bon pas
pour la pérennité de ce qui nous tient à cœur : la Randonnée**

